

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 9 septembre 2008 à 19h30
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu; les conseiller-ères Nicole Somers, Jocelyne Bossé, Rita Gagnon, Marie-Josée Thériault et Rodrigue Levesque.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière; Linda Borris, secrétaire réceptionniste ainsi que deux personnes de l'assistance.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2008-102

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-103

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 5 aout* 2008**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-104

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que les **factures du mois de juillet 2008** des comptes ci-dessous, soient approuvées telles que présentées :

| | | |
|----------------------------|--------------------|---------------|
| Compte général | 120 218,53\$ | |
| Salaires de juillet 2008 | 49 314,06\$ | |
| Compte eau et égouts | <u>69 238,88\$</u> | |
| Total payé en juillet 2008 | 238 771,47\$ | VOTE UNANIME. |

RÉSOLUTION 2008-105

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que les **factures du mois d'aout* 2008** des comptes ci-dessous, soient approuvées telles que présentées :

| | | |
|--------------------------|--------------------|---------------|
| Compte général | 64 708,50\$ | |
| Salaires de aout* 2008 | 52 781,14\$ | |
| Compte eau et égouts | <u>21 157,38\$</u> | |
| Total payé en aout* 2008 | 138 647,02\$ | VOTE UNANIME. |

RÉSOLUTION 2008-106

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que les **procès-verbaux des réunions ordinaires des 5 aout* 2008 et 19 aout* 2008**, soient reçus tels que présentés. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 5 AOUT* 2008**RÉSOLUTION 2008-107**

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la **soumission de la compagnie Giroux Environnement**, au cout* de 50 000,00\$, en vue du **nettoyage du site d'épuration des eaux usées** (étang #1 de la lagune) soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-108

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, qu'une **somme de 175,00\$** soit déboursé en vue de **l'achat d'un espace publicitaire** de ¼ de page dans le **Guide touristique provincial de la motoneige**, au cout* de 325,00\$ plus taxe, dont la balance, soit la somme de 150,00\$, sera déboursée par le Club de motoneige. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-109

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que **le conseiller Rodrigue Levesque soit désigné représentant de la Ville au sein de la COGERNO** pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2011. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-110

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **bail de location entre la Ville de Saint-Quentin, le Regroupement des organismes communautaires (ROC) et le Centre d'activités La Ressource**, soit renouvelé du **1^{er} aout* 2008 au 31 juillet 2009**, moyennant le tarif mensuel de 650,00\$ payable par le Centre d'activités la Ressource. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-111

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que le **protocole d'entente de services entre la Ville de Saint-Quentin et le District scolaire 03**, relativement à l'utilisation des locaux scolaires, soit renouvelé pour la période du **1^{er} septembre 2008 au 31 aout* 2009**. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 19 AOUT* 2008**RÉSOLUTION 2008-112**

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que les **services des contractants Yves Chouinard Inc., Daniel Chouinard Excavation et Denis Banville Excavation** soient retenus en vue du **transport des boues septiques** du lagune au site d'enfouissement régional, au taux rémunérateur de 400\$/voyage en alternance avec chacun. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NON TERMINÉES**RÉSOLUTION 2008-113**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que la **Ville de Saint-Quentin demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'obtenir un financement intérimaire** en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

| But | Somme | Durée |
|---|--------------|-------|
| <u>Fonds des services publics – eau et égouts</u> | | |
| Financement intérimaire pour projet Chantiers Canada, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une section de la rue Canada phase 3 (de la rue St-Jean à la rue Grand-Pré) | 500 000,00\$ | 3 ans |

VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2008-114

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le greffier municipal, le trésorier ou le Maire, soit autorisé à **émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**, une débenture de la municipalité de **Saint-Quentin** d'un montant de **trois-cent-quatre-vingt-trois-mille dollars** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de **Saint-Quentin** convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 19h59.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire

PÉRIODE DE TEMPS POUR LE PUBLIC

Une personne de l'audience questionne le Conseil relativement à certains bâtiments inesthétiques dans la Municipalité. Le Maire explique l'autorité de la Ville en ce qui concerne le respect de l'arrêté sur les lieux inesthétiques et, il informe que quelques propriétaires des bâtiments ont déjà été avisés de veiller à respecter cet arrêté en gardant leur bâtiment en bon état. Toutefois, la Ville ne peut obliger les propriétaires à peindre leur résidence.

*La Ville de Saint-Quentin applique la nouvelle orthographe de l'Académie française (www.orthographe-recommandee.info).